

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2005 À 20 HEURES 30

L'An Deux Mille Cinq, le 29 Novembre

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 29 Novembre 2005 à 20 Heures 30, en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE,

Secrétaire : Monsieur William NION

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Laure SUDRE, Christian BONZI, Jean SICARD, Louis BARRET, Pierre COSTES, Michel FRANQUES, Marcel COULIOU, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Louis MATHIEU, Michel TRÉBOSC, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY.

Membres suppléants votants : Madame Éliane CARLES,

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs Josian VAYRE, André BAUP, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Claude RAMON, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Jacques HUC, Gérard SOULOMIAC

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Dominique BILLET, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Robert RAYNAL, Michel DELPOUX (Pouvoir à Éliane CARLES), Max AMIEL, Olivier BRAULT, Gérard POUJADE

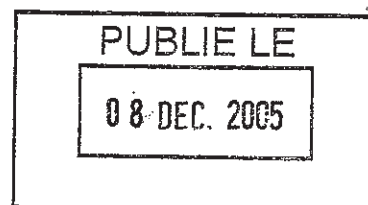
Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Barbara DESVALS-BARBEY, Frédéric ESQUEVIN, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Nicole ENGEL, Josette BOUIN, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Jean CAYRE, Bérengère MAUZY, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Patrick TRANIER, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Claude RAFFANEL, , Pierre GUIRAUD, Nicole CABASSOT, , Francis CANOVAS, Henri JALBAUD-PUECH, Jean-Philippe ROQUES, Christian MALGOUYRES, Elisabeth LARAUD, Pierre CRESPO, Anne-Marie ROSÉ

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 41

Présents (titulaires et suppléants votants) : 32

Votants : 32

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité



N° 7 - 151 / 2005 : SUBVENTION AU LYCEE RASCOL POUR LA PLATE FORME TECHNOLOGIQUE RASCOL : AVENANT A LA CONVENTION

Pilote : Service Développement Economique

Autres services concernés par le présent rapport : Direction Générale des Services
Finances et Budget

PUBLIE LE

08 DEC. 2005

Madame Christine DEVOISINS, rapporteur

Par délibération du 28 juin 2005, le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a décidé d'attribuer une subvention d'un montant global de 20 000 € au Lycée Rascol au titre de l'année 2006 pour permettre à la Plate Forme Technologique Rascol de réaliser le projet Apottre 2005 (Appel d'offre de transfert technologique régional).

Ce projet dont le thème est « la gestion et le contrôle des processus en TPE/PME » a pour objectif de permettre aux TPE / PME locales et départementales d'accroître leur productivité.

Le plan d'investissement prévoit l'acquisition des logiciels les plus performants et les plus novateurs dans ce domaine.

Le Lycée Rascol, par courrier du 21 septembre 2005 a informé la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois que les co-financeurs, le Conseil Régional Midi Pyrénées et l'Etat financeraient le projet en partie sur 2006 (programme APOTTRE 2005) et en partie sur 2007 (programme APOTTRE 2006).

En conséquence, il y a lieu de modifier la convention passée avec le Lycée Rascol pour que le versement de la subvention puisse être réalisé sur deux ans, le montant global restant identique.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois versera ainsi au lycée Rascol au titre de l'exercice 2006 une subvention globale de 11000 € pour la réalisation du programme APOTTRE 2005 et au titre de l'exercice 2007 une subvention globale de 9000 € pour la réalisation du programme APOTTRE 2006.

Dans le cadre des dispositions relatives à la transparence financière, l'article 10 de la Loi N° 2000-321 du 12 Avril 2000 modifiée prévoit que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Le décret N° 2001-495 du 06 Juin 2001 précise que l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant dépasse la somme de 23 000 Euros. La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a décidé de baisser ce seuil à 16 000 €.

Il est proposé d'attribuer au Lycée Rascol une subvention de 11 000 € pour l'année 2006 (Apottre 2005), et une subvention de 9 000 € pour l'année 2007 (Apottre 2006) pour permettre à la Plate Forme technologique Rascol de procéder à l'acquisition de matériels et de logiciels.

Aussi, je vous propose :

↳ De Modifier la convention initiale pour permettre l'attribution d'une subvention au Lycée Louis Rascol de 11 000 € au titre de l'exercice 2006 et de 9000 € au titre de l'exercice 2007.

↳ D'autoriser Monsieur le Président, Philippe BONNECARRÈRE, à signer l'avenant à la convention avec le Lycée Louis Rascol pour l'attribution des subventions 2006 et 2007.

Je vous précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget des exercices 2006 et 2007 de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les parties consacrées au développement économique.

VU la Loi du 12 Avril 2000 N° 2000-321

Vu le décret du 6 Juin 2001, N° 2001-495

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

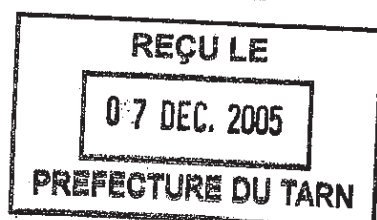
↳ MODIFIE la convention initiale pour permettre l'attribution d'une subvention au Lycée Louis Rascol de 11 000 € au titre de l'exercice 2006 et de 9000 € au titre de l'exercice 2007.

↳ AUTORISE Monsieur le Président, Philippe BONNECARRÈRE, à signer l'avenant à la convention avec le Lycée Louis Rascol pour l'attribution des subventions 2006 et 2007.

↳ DIT QUE les dépenses seront inscrites au BP 2006 et au BP 2007 de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 Novembre 2005

Le Président,
Philippe BONNECARRÈRE



**AVENANT À LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT LOUIS RASCOL POUR LA
PLATE FORME TECHNOLOGIQUE RASCOL DANS LE CADRE
DU PROJET APOTTRE 2005**

Entre

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, représentée par son Président, Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du

ci-après dénommée "la C2A",

Et

L'Établissement Public Local d'Enseignement Louis Rascol, représenté par Monsieur Jean-Luc COIZY, Proviseur, dûment habilité,

ci-après dénommé "Le Lycée Rascol",

Préambule :

Une convention a été passée entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et le Lycée Rascol concernant l'attribution par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, au titre de l'exercice 2006, d'une subvention d'un montant global de 20 000 € au Lycée Rascol pour permettre à la Plate Forme Technologique du Lycée Rascol d'acquérir du matériel et les logiciels nécessaires pour mener à bien le projet APOTTRE 2005.

Par courrier du 21 septembre 2005, le Lycée Rascol a informé la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois que le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et l'Etat financeraient son projet en partie sur 2006 (programme APOTTRE 2005) et en partie sur 2007 (programme APOTTRE 2006).

En conséquence, il y a lieu de modifier la convention pour l'attribution d'une subvention au Lycée Rascol comme suit.

Article 1er :

Le titre de la convention est modifié comme suit : "Convention pour l'attribution d'une subvention à l'Établissement Public Local d'Enseignement Louis Rascol pour la Plate Forme Technologique Rascol dans le cadre des projets APOTTRE 2005 et 2006".

Article 2 :

Les articles 1, 2, 3 et 4 de la convention sont modifiés comme suit :

Article 1 : Montant de la subvention

Pour permettre à la Plate Forme Technologique du lycée RASCOL de mener à bien les actions définies dans l'article 2, la C2A versera au lycée Rascol au titre de l'exercice 2006 une subvention globale de 11000 € et au titre de l'exercice 2007 une subvention globale de 9000 €.

Il est expressément convenu que cette subvention n'est pas tacitement renouvelable.

Article 2 : Objet de la subvention

La présente subvention est attribuée pour permettre à la Plate Forme Technologique RASCOL d'acquérir du matériel et les logiciels nécessaires pour mener à bien les projets APOTTRE 2005 et 2006 :

- 1 robot équipé vision
- 1 tête scanning pour MMT et les logiciels associés
- Divers logiciels de simulation (moulage, injection, emboutissage, pliage, forgeage, usinage)

La liste des équipements est précisée en annexe.

Le thème du programme APOTTRE 2005 est "la gestion et le contrôle des processus en TPE-PME", son objectif est de permettre aux TPE-PME locales et départementales d'accroître leur productivité. Le thème du programme APOTTRE 2006 sera défini ultérieurement.

Article 3 : Modalités de versement de la subvention

Le versement de la subvention prévue à l'article 1 ne pourra être effectué qu'après transmission de la délibération du Conseil Communautaire approuvant la présente convention au contrôle de légalité et signature de la présente convention.

La subvention de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois sera versée selon les modalités suivantes :

- 11 000 € au titre de l'exercice 2006 pour une dépense subventionnable de 77 000 € TTC,
 - 9 000 € au titre de l'exercice 2007, pour une dépense subventionnable de 63 000 € TTC,
- sur présentation de factures d'acquisition de matériel et logiciel.

Dans le cas où les montants des dépenses seraient inférieurs aux montants des dépenses subventionnables, les subventions seront versées au prorata des dépenses réelles.

Article 4 : Comptes rendus

Le lycée RASCOL transmettra à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois le rapport d'activité relatif au programme APOTTRE 2005 avant le 1^{er} avril 2007 et le rapport d'activité relatif au programme APOTTRE 2006 avant le 1^{er} avril 2008.

En cas de non transmission des ces pièces dans les délais, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pourra demander le remboursement de la subvention prévue par la présente convention, si besoin par voie juridictionnelle.

Article 3 :

Les autres articles de la convention demeurent en vigueur.

Fait à Albi, le

**Le Président de
la Communauté d'Agglomération
de l'Albigeois,**

Philippe BONNECARRÈRE

**Le Proviseur
du Lycée Louis Rascol,**

Jean-Luc COIZY